

COMMUNIQUÉ N° 6 – LÉGISLATURE 2021/2026

1 COMMISSIONS CONSULTATIVES

Au 18 février 2022, 27 candidatures de la population sont parvenues à la Municipalité à l'appel pour compléter les commissions de l'énergie et du développement durable, d'intégration Suisses-étrangers et du développement économique.

2 DATES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES À LA MUNICIPALITÉ

- 4 avril midi : dépôt des listes de candidatures ;
- 15 mai : 1er tour ;
- 5 juin : 2e tour.

3 RÉPARTITION DU DICASTÈRE DE GIORGIO MICELLO

Jusqu'aux prochaines élections complémentaires, les dossiers seront pris en charge comme suit :

- Contrôle des habitants, naturalisation, tourisme, culture et économie : Monique Pugnale ;
- Police et sport : Cécile Rod ;
- Feu et social : Margareth Ruchti ;
- Formation et jeunesse : Loïc Haldimann.

4 PLACE DU MARCHÉ

En vue du réaménagement de la Place du Marché, une image directrice a été réalisée par les Services techniques. Sur cette base, le bureau Desbois-Duvert a été retenu pour l'élaboration du projet de l'ouvrage jusqu'à la proposition d'adjudication.

5 PPA « PORT OUEST »

Une modification du Plan partiel d'affectation « Port Ouest » a dû être réalisée. En effet, l'enrochement « pare-bise » construit se trouve à l'extérieur du périmètre constructible selon le PPA. Afin de régulariser cette situation, une modification du périmètre a dû être effectuée. Étant donné la minime importance de cette modification, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a déterminé que la procédure à suivre était celle dite « simplifiée » au sens de l'art. 45 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC). Ainsi, aucune enquête publique ou adoption par le Conseil communal n'est requise.

6 JONCTION AUTOROUTIÈRE

Le début des travaux a été annoncé pour le 7 mars 2022. Dans le cadre du pôle de développement stratégique défini par le Canton de Vaud et d'un plan de quartier associé, Schenk SA va construire un nouveau site de production dont l'implantation nécessite le déplacement de la bretelle d'entrée de l'autoroute en direction de Lausanne sur une centaine de mètres en direction du Jura. Le réaménagement de la zone permettra d'y réaliser des logements et d'y développer des activités commerciales.

Outre le déplacement de la bretelle d'entrée en direction de Lausanne, le projet autoroutier prévoit la création de deux giratoires dotés de by-pass, ainsi que la création d'un giratoire permettant l'accès au futur quartier « Gare Nord ». Ces travaux devraient s'achever fin septembre de cette année. En 2023, le passage supérieur sera assaini et adapté aux besoins de la mobilité douce. Une signalisation lumineuse sera aussi installée. Elle favorisera la circulation des bus afin d'assurer la correspondance avec les trains.

Devisé à un peu moins de CHF 9 millions, le coût de l'investissement est financé par la Confédération, le Canton de Vaud, la Région de Nyon, la Commune de Rolle et Schenk SA. Le projet bénéficie aussi d'une contribution fédérale (*via* le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération) pour la mesure favorisant la circulation des bus, au titre de son inscription dans le Projet d'agglomération du Grand Genève. Toutes les mesures seront mises en place afin de limiter au plus strict minimum les nuisances liées aux travaux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire a.i.



Tu Wüst